Mairie d'Ercuis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°2026-56

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le 03/11/2026
ID : 060-216002105-20261029-DELIB202656-DE

SEANCE DU 29 OCTOBRE 2026

Convocation du	14 OCTOBRE 2026
Affichage du	14 OCTOBRE 2026

Nombre de membres en exercice	18
Nombre de présents	13
Nombre de votants	18
PROCURATION	5

Objet : **CADEAU DES DOYENS DU REPAS DU 28 NOVEMBRE 26 DU CCAS**

L'an deux mil VINGT-SIX, le VINGT-NEUF OCTOBRE à vingt heures et TRENTE minutes, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des mariages en mairie, sous la présidence de Madame Anne FUSZ, le Maire.

Présents :
Mme FUSZ Anne, M. NABONNE Éric, Mme ALLAIN Geneviève, M. URCOURT Daniel, Mme GOMES DE MACEDO Delphina, M. MAURICE Mickaël, Mme SIX Sylvie, M. FORTE Carlos, Mme NICOLAS Pascale, Mme SAN MARTIN Géraldine, M. REZZA Thibaut, Mme FERNANDES Martine, M. JEZEQUEL Jérôme. ses Conseillers Municipaux

Absents :
M. ROSELLE Régis, pouvoir Eric NABONNE,
Mme SPIRA Julie, pouvoir Delphina GOMES DE MACEDO,
M. HAUVILLER Adrien, pouvoir Anne FUSZ,
M. COESSENT Jean-François, pouvoir Daniel URCOURT,
Mme DUCOUDERCQ Juliette, Geneviève ALLAIN,

Secrétaire : Mme SAN MARTIN Géraldine.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que le CCAS organise son repas des aînés le 28 novembre 2026, il est demandé aux membres du Conseil Municipal que la commune d'Ercuis prenne à sa charge le cadeau des deux doyens pour une valeur d'environ 25 € chacun,

Après en avoir valablement délibéré,

Le Conseil Municipal délibère, à l'unanimité

ARTICLE 1 : **AUTORISER** la prise en charge du cadeau des deux doyens présents au repas des aînés le 28 novembre 2026 pour une valeur de 25€ chacun.

Le Maire
Anne FUSZ

Le Maire certifie, en application de l'article L2131- Général des Collectivités Territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le
Le Maire,
Anne FUSZ

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355